

**PROJET DE PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 7 NOVEMBRE 2014**

R

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

ETAIENT PRESENTS :

Présidence :

LEMAY Patrick
Président – Représentant des Usagers – Membre permanent

Vice-Présidence :

SCHEPMAN Jean
Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales – Membre permanent

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel
COTEL Jacques
DEFLESSELLE Claude
RAOULT Paul

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie
RATTE Yannick
SIX Alain

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Mr PREVOST Olivier,
représentant Mme DERVILLE Isabelle, DREAL Nord Pas-de-Calais par intérim

Mr TACHAU Stéphane,
représentant Mr RATEL Christian, DRFiP Nord-Pas-de-Calais

Mr THEROUANNE Max,
représentant Mr GRALL Jean-Yves, Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais

Représentant du Personnel :

KARPINSKI Jean-Philippe
représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

VERNIER Jacques
DETOURNAY Alain

R
ST

Représentants des Usagers :

DECOOL François
MONTASSINE Gérard
ROUSSEL Bruno

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Mr DEFRESNE Jean-Pierre,
représentant Mr PAPINUTTI Marc, VNF

Mr GREGOIRE Pascal,
représentant Mr RAISON Stéphane, Directeur du Grand port maritime de Dunkerque

Mr SANDROCK Yann,
représentant Mr BÉNÉVISE Jean-François, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais

Membres consultatifs :

FLAJOLET André,
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

THIBAUT Olivier
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,

Assisté de Mrs BLIN, DOLLET, JOURDAN, KARPINSKI, LEMAIRE, PRUVOT, VALIN, VERHAEGHE,
Mmes LESSENS, MARTIN, VALLEE

En tant que représentant :

FABRE Thomas,
représentant Mme BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie

ETAIENT EXCUSÉS :

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

RINGOT Bertrand

Représentants des Usagers :

FAICT olivier

LUCQ Chantal

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

HOFFERER Sabine,
DRAAF Nord-Pas-de-Calais

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

GAQUERE Raymond

PATRIS Jacques

Représentants des Usagers :

BARBIER Luc

VANTYGHEM Thierry

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

BÉNÉVISE Jean-François,
DIRECCTE Nord Pas-de-Calais, représenté par Mr SANDROCK Yann

COUPU Jean-Marie,
Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

DÉMARCQ François,
Directeur Général BRGM

GAUTHIER Odile,
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

HOTTIAUX Laurent,
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

PAPINUTTI Marc,
Directeur Général de Voies Navigables de France, représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

RAISON Stéphane,
Directeur du Grand port maritime de Dunkerque, représenté par Mr GREGOIRE Pascal

OT

Représentant du Personnel :

LEFEBVRE Jean-Pierre
représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration

Membres consultatifs :

BAILLY-TURCHI Maud,
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentée par Mr FABRE Thomas

CORDET Jean-François,
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

DOSIMONT Pascal,
Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire,
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS

Le conseil d'administration (et par extension la CPI) ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés, la représentation peut être assurée par un membre du conseil appartenant à la même catégorie que le membre représenté, en application de l'article R213-38 du code de l'environnement.

En application de l'article R213-35 code de l'environnement, les membres du conseil d'administration peuvent, lorsqu'ils sont empêchés, donner mandat à un membre du même collège pour les représenter, dans la limite de deux mandats par membre.

Les membres du conseil d'administration qui représentent l'Etat peuvent, lorsqu'ils sont empêchés soit donner mandat à un autre administrateur de ce collège, soit se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire représenter par son suppléant.

Mandataire	Mandant
Collège de L'Etat et de ses établissements publics	
PRÉVOST Olivier	DERVILLE Isabelle
THÉROUANNE Max	GRALL Jean-Yves
TACHAU Stéphane	RATEL Christian

R

OT

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2014

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

- 2.1 - Projet de programmation des interventions de l'Agence de l'Eau avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)
- 2.2 - Situation des engagements (lignes X13)
- 2.3 - Participations financières pour l'épuration industrielle et les pollutions accidentelles (lignes X132 et X133)

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)
 - 3.1.1 - Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)
 - 3.1.2 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115)
- 3.2 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)
 - 3.2.1 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)
 - 3.2.2 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

4 - Eau potable :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes X21, X23 et X25)
- 4.2 - Participations financières à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230)
- 4.3 - Participation financière aux études et animation des ORQUE (ligne X233)
- 4.4 - Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)
- 4.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)
- 4.6 - Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites (ligne X252)

5 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

- 5.1 - Situation des engagements (ligne X24)
- 5.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)
- 5.3 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)
- 5.4 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244).
- 5.5 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)
- 5.6 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

6 - Planification :

- 6.1 - Situation des engagements
- 6.2 - Participation financière en faveur des études générales (ligne X310)

10

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS DU 7 NOVEMBRE 2014**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 septembre 2014	X				Unanimité avec ajustement de la rédaction du PV : pour les administrateurs en conflit d'intérêt : « ne prend pas part au vote » au lieu de « abstention ».
2	2.1.1	14-A-... PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2014-2016 PASSE AVEC LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (n° 15785)		X			Unanimité. Précisions réglementaires à apporter au CA.
	2.3.1	14-I-068 EPURATION INDUSTRIELLE (n° 15725)	X				Unanimité
	2.3.2	14-I-069 POLLUTIONS ACCIDENTELLES (n° 15733)	X				Unanimité
	2.3.3	14-A-... EPURATION INDUSTRIELLE (n° 15835)		X			Unanimité
3	3.1.1.1	14-I-070 STATIONS D EPURATION (n° 15774)	X				Unanimité. N'a pas pris part au vote : ligne 110 : M RAOULT (10060, 10146, 10214)
	3.1.2.1	14-I-071 EAUX PLUVIALES (n° 15775)	X				Unanimité. N'a pas pris part au vote : ligne 115 : M RAOULT (10967)
	3.2.1.1	14-I-072 CREATION DE RESEAUX (n° 15756)	X				Unanimité. N'a pas pris part au vote : ligne 120 : M RAOULT (10308, 10417, 10418, 10419, 10928, 10929, 10930, 11023, 11024, 11025)
	3.2.1.2	14-I-073 CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 15808)	X				Unanimité
	3.2.2.1	14-I-074 REHABILITATION RESEAUX (n° 15757)	X				Unanimité

R

ST

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4	3.2.2.2	14-I-075	REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 15805)	X				Unanimité
	4.2.1	14-I-076	PROTECTION RESSOURCE (n° 15786)	X				Unanimité. N'a pas pris part au vote : ligne 230 : M RAOULT (11066)
	4.3.1	14-I-077	ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES (n° 15787)	X				Unanimité
	4.4.1	14-I-078	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU (n° 15788)	X				Unanimité
	4.5.1	14-I-079	SECURISATION QUANTITATIVE (n° 15789)	X				Unanimité
5	4.6.1	14-I-080	ECONOMIE D'EAU (n° 15790)	X				Unanimité
	5.2.1	14-I-081	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU (n° 15836)	X				Unanimité. N'ont pas pris part au vote : ligne 240 : M BARAS (10980); M RAOULT (11003)
	5.2.2	14-I-082	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU - DOSSIER SVA N°11041 (n° 15833)	X				Unanimité
	5.3.1	14-I-083	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (n° 15820)	X				Unanimité
	5.4.1	14-I-084	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS (n° 15827)	X				Unanimité
	5.4.2	14-I-085	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS - DOSSIER SM CANCHE ET AFFLUENTS AVEC ENGAGEMENT DIFFERE (n° 15837)	X				Unanimité
	5.4.3	14-I-086	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS - SM POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE AVEC ENGAGEMENT DIFFERE (n° 15842)	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6	5.4.4	14-I-087	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVUEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS - DOSSIER USAN N°11038 (n° 15854)	X				Unanimité
	5.5.1	14-I-088	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES ACQUISITIONS FONCIERES DE ZONES HUMIDES POUR LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE (n° 15814)	X				Unanimité
	5.6.1	14-I-089	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR EN FAVEUR DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (n° 15821)	X				Unanimité
	6.2	14-A-...	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES ETUDES GENERALES (n° 15831)		X			Unanimité

R

OT

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9H41.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il rappelle l'impact de la charte de déontologie, annexée au règlement intérieur du Conseil d'Administration, sur le déroulement de la séance :

Un administrateur en situation de conflit d'intérêt lors de la présentation d'un dossier pourra assister au débat sans y participer, sauf accord du Président de séance, et ne pourra participer au vote du dossier concerné.

Les services de l'Agence ont identifié plusieurs administrateurs dans cette situation et devant s'abstenir. Si d'autres administrateurs sont également dans un cas de conflit d'intérêt, ils doivent le signaler au cours de la séance avant le vote du ou des dossiers concernés.

Monsieur THIBAUT évoque un point d'actualité, hors ordre du jour de la séance : la manifestation agricole dans les départements du bassin ce mercredi 5 novembre 2014.

L'Agence de l'Eau a été touchée par cette manifestation avec dépôt de fumier devant le bâtiment, mais en notant que les revendications des agriculteurs n'étaient pas liées à l'agence : produire et consommer français, « ras le bol » des contraintes régaliennes.

Monsieur LEMAY indique que le point « indirect » qui aurait pu être reproché à l'agence était la directive nitrates.

Monsieur THIBAUT acquiesce mais indique que les panneaux apposés par les agriculteurs devant l'agence ne portaient pas sur cette revendication et rappelle que ce n'est pas l'agence qui fixe la réglementation sur la directive nitrates.
D'autres administrations ont été touchées par la manifestation agricole (DDTM, DREAL, Sous-Préfectures, Conseils Régionaux).

Monsieur LEMAY propose d'aborder l'ordre du jour de la séance (en démarrant cette fois-ci, après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, par le point n°5 relatif à la restauration et la gestion des milieux aquatiques).

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 septembre 2014.

Aucune remarque des administrateurs.

Un ajustement de forme par les services pour précision dans la rédaction du PV : pour les administrateurs en conflit d'intérêt : « ne prend pas part au vote » au lieu de « abstention ».

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

avec l'ajustement de la rédaction du PV : pour les administrateurs en conflit d'intérêt : « ne prend pas part au vote » au lieu de « abstention ».

5 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

5.1 – Situation des engagements (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

X24	X240 entretien et rest. des cours d'eau	X241 curage sédiments toxiques	X242 érosion	X243 Entretien et rest. des ZH	X244 prévention des inondations	X245 acquisition foncière	X246 Rétablist de la continuité écologique	X24 Total
Dotation annuelle 2014	1 230 000	1820 000	350 000	1 270 000	2 750 000	1 300 000	2 180 000	10 900 000
Nouvelle répartition au 12/09/2014	3 249 531	900 103	690 384	1 782 278	2 940 837	1 057 254	1 434 964	12 055 351
Déjà engagé avant la CPI du 07/11/2014	1 681 326	350 411	486 274	1 523 256	1 704 221	571 136	1 173 005	7 489 629
Dossier soumis à décision de la CPI du 07/11/2014	1 462 573 14 dossiers	0 0 dossier	0 0 dossier	223 521 2 dossiers	366 853* 4 dossiers	442 500 1 dossier	159 418 2 dossiers	2 654 865 23 dossiers
Cumul des engagements après CPI du 07/11/2014	3 143 899	350 411	486 274	1 746 777	2 071 074	1 013 636	1 332 423	10 144 494
Solde	105 632	549 692	204 110	35 501	869 763	43 618	102 541	1 910 857
% d'engagement	96,70 %	38,90 %	70,40 %	98,00 %	70,40 %	95,90 %	92,90 %	84,10 %

* 2 dossiers avec engagements différés, d'un montant global de 330 277 €, ne sont pas comptabilisés (programmes d'actions de prévention des inondations).

Le « reste disponible » de la ligne X24, soit 1 910 857 €, sera intégralement utilisé d'ici la fin de l'année 2014 (c.f.explications en point de présentation n°5.1).

Dossiers présentés

5.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

R *CS*

- 14 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau pour un montant total de participations financières de 1 462 573 €.

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1104100	SYNDICAT DE LA VALLEE DES ANGUILLERES	Travaux de restauration écologique des berges des plans d'eau de la Haute Somme, sur les communes de Voyennes, Hem-Monacu, Morcourt et Cappy (2014/2016).	Bassin versant de la Haute Somme.	121 304	P1
2	1110100	ASS SYNDICALE DE L' HALLUE	Travaux de restauration écologique de l'Hallue pour une période de 3 ans (2014 à 2016).	Bassin versant de l'Hallue.	70 264	P1
3	1110200	ASS SYND LA RIVIERE ANCRE	Travaux de restauration écologique 2014-2016 de la rivière Ancre.	Bassin versant de l'Ancre et affluents. Le territoire concerné s'étend de Miraumont à Méricourt-l'Abbé, soit 32 kms de linéaire de cours d'eau.	49 293	P1
4	1993400	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Travaux de restauration de la Selle et de ses affluents, pour un linéaire de cours d'eau de 90 kms, pour la période 2014-2015.	Bassin versant de la Selle.	179 019	P1
5	1993500	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Travaux d'entretien de la Selle et de ses affluents, pour un linéaire de cours d'eau de 90 kms, pour la période 2014-2015	Bassin versant de la Selle	45 000	P1
6	1097800	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CALAISIS	Travaux d'entretien écologique des canaux du Calais dans le Delta de l'Aa (Département du Pas-de-Calais), sur un linéaire de 42,8 km de cours d'eau, au titre des années 2014, 2015 et 2016.	Canal de Calais (de Calais à sa confluence avec le fleuve Aa canalisé), canal d'Audruicq, canal d'Ardres, canal de Guînes.	32 115	P1
7	1097900	SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Travaux d'entretien courant 2014-2016 des cours d'eau du Boulonnais et de leurs affluents (403 km).	Bassins versants de la Liane, le Wimereux et de la Slack.	173 379	P1
8	1098000	FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Travaux de restauration des milieux aquatiques pour l'année 2014 sur la Tarsy, l'Helpe Majeure, la rivière du Pont de Sains, la Selle (59), l'Aunelle, l'Hogneau et le ruisseau du Saméon.	Cours d'eau de la Tarsy, de l'Helpe Majeure, de la rivière du Pont-de-Sains, de l'Hogneau, de l'Aunelle, ruisseau des prés Moignet, du Saméon aval, de la Selle (département du Nord).	156 754	P1

R

OT

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
9	1099400	SYNDICAT INTERCOM GESTION BASSIN OISE AMONT	Travaux et maîtrise d'oeuvre de restauration écologique du ruisseau des Anorelles dans Anor.	Bassin versant de l'Oise amont.	155 378	P1
10	1100300	CC DU PAYS DE MORMAL	Animation territoriale relative à la mise en oeuvre des travaux d'aménagement des cours d'eau communaux (2014-2017).	Bassins versants de l'Aunelle, de l'Hogneau, de l'Ecaillon et de la Rhonelle (160 km de cours d'eau).	101 500	P1
11	1100500	UNION SYNDICALE D' AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD	Travaux d'entretien écologique 2014-2016 de 138,69 km de cours d'eau (Grande Becque de Saint Jans Cappel, Borre Becque et la Plate Becque).	Bassin versant de la Lys.	104 017	P1
12	1101500	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Travaux d'entretien écologique de la Lawe amont, du Turbeauté, de la Loisme et de la Clarence et de leurs affluents (170 km) sur le territoire communautaire (2014 - 2016).	Bassin versant de la Lawe amont, de la Loisme, du Turbeauté et de la Clarence.	127 500	P1
13	1107900	FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Travaux de restauration écologique de l'Authie, de la Grouche et de la Gezaincourtoise sur Doullens.	Bassin versant de l'Authie.	52 000	P1
14	1104400	FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Mise en oeuvre de l'étude CONNECT ZH pour la période de 2014 à 2017 à l'échelle des 300 km de cours d'eau cyprinicole du Pas-de-Calais.	Département du Pas- de-Calais	95 050	
TOTAL GENERAL					1 462 573	

Deux délibérations correspondant aux 14 dossiers sont soumises à décision de la CPI.

En effet, conformément à la délibération de programme et à l'ajustement d'une précédente délibération pour un dossier sur Valenciennes, le dossier n°11041.00 du Syndicat de la vallée des Anguillères fait l'objet d'une délibération particulière car il est proposé que l'aide de l'agence soit subordonnée à une convention de mise en oeuvre de pratique de la pêche avec la fédération de pêche de la Somme sur le territoire concerné.

Remarque :

Monsieur LEMAY souligne que le domaine d'intervention de l'entretien et la restauration des cours d'eau avance significativement et a l'avantage d'être immédiatement visible par l'homme de la rue.

L'entretien et la restauration des cours d'eau sont des actions importantes et participent à l'amélioration de la qualité des cours d'eau du bassin.

OT

Monsieur **BARAS** (dossier n° 10980) et Monsieur **RAOULT** (dossier n° 11003) ne prennent pas part au vote par conflit d'intérêt.

Monsieur **LEMAY** soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux 14 dossiers «entretien et restauration des cours d'eau».

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU» n°14-I-081 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'ont pas pris part au vote par conflit d'intérêt : M BARAS (dossier n°10980) ; M RAOULT (dossier n°11003)

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU – SYNDICAT DE LA VALLEE DES ANGUILLERES» n°14-I-082 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.3 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● **2 dossiers d'entretien et de restauration des zones humides pour un montant total de participations financières de 223 521 €.**

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	10991.00	ROUBAIX	Travaux de réhabilitation du parc Barbieux : restauration des zones humides	Roubaix	163 590	P1
2	11018.00	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME	Programme de restauration écologique et de valorisation 2014-2016 du site de Grand Laviers sur une superficie totale de 40 hectares.	Bassin versant de la Somme aval. Trois bassins situés sur la commune de Grand Laviers.	59 931	
TOTAL GENERAL					223 521	

Remarques :

Monsieur **LEMAY** souligne que la gestion des zones humides est un domaine d'intervention important dans la politique de l'agence.

l

OT

Dossier n° 11018.00 : Fédération départementale des chasseurs de la Somme :

Monsieur MONTASSINE demande si les bassins de Grand Laviers ont une connexion avec le canal maritime de la Somme.

Monsieur JOURDAN explique que les bassins de Grand Laviers sont des anciens bassins de sucrerie. Ils n'ont pas de connexion hydraulique avec la Somme.

En revanche, l'alimentation en eau des 40 hectares de bassins se réalise par pompage à partir du canal maritime.

Un des bassins est pressenti pour accueillir des rejets de la station d'épuration.

Monsieur MONTASSINE indique que sa question avait pour but d'évoquer la possibilité de mettre en place un plan de réempoissonnement anguilles à proximité. En l'absence d'exécutoire, sa proposition n'est pas envisageable.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux deux dossiers «entretien et restauration des zones humides».

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES» n°14-I-083 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.4 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableaux récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation) :

● 4 dossiers de prévention des inondations pour un montant total de participations financières de 366 867 €.

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
<i>Etudes et travaux</i>				
Syndicat Mixte pour le SAGE Boulonnais	Etude hydraulique du bassin versant de la Slack.	153 730,00 € HT	S50	76 865
Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa	Maîtrise d'œuvre de suivi des travaux de création de 10 Zones d'Expansions de Crues sur le bassin versant de l'Aa (PAPI Audomarois).	150 000,00 € HT	S 24,68	37 020
Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa	Acquisitions foncières de 5.5346 ha et travaux d'aménagement (phase 1) en vue de la création de la ZEC n°4 de Verchocq (44 300 m3 , PAPI Audomarois).	898 257,00 € HT	S40	18 608
		711 021,00 € HT*	S30,9	200 014
Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord	Etude hydraulique, analyse multi-critères et prospection foncière dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention du risque d'inondations (PAPI) d'Intention de l'Yser.	168 849,60 € TTC	S 20,35	34 360
total PF présentées				366 867

* Montant finançable : la délibération est modifiée concernant ce montant finançable plafonné au nombre de m3

R
05

stockés. Cette modification ne change par les participations financières liées au dossier.

● **2 dossiers de prévention des inondations pour engagements différés pour un montant total de participations financières de 330 277 €.**

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Taux	Participation financière (€)
<i>Etudes et travaux : engagements différés</i>				
Syndicat Mixte Canche et affluents	Mission d'études et d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention du risque d'inondations (PAPI) d'intention de la Canche.	569 000,00 € TTC	S20	113 800
Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Côte d'Opale	Mission d'études et d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention du risque d'inondations (PAPI) d'intention du Delta de l'Aa.	1 005 000,00 € TTC	S 21,54	216 477
total PF présentées				330 277

Les deux dossiers sont présentés pour engagements différés car :

- leurs maîtres d'ouvrage n'ont pas encore engagé leur procédure d'appel d'offres.
- la commission mixte inondation n'a pas rendu son avis pour le dossier du Syndicat Mixte de la Canche et ses affluents.

Arrivée de Monsieur SCHEPMAN (10h01).

Remarques :

USAN, lauréat 2014 du grand prix du génie écologique :

Monsieur JOURDAN signale que l'USAN est lauréat du grand prix 2014 du génie écologique concernant la mise en œuvre des actions de prévention des inondations (travaux de ralentissement dynamique financés par l'agence).

Le grand prix a été remis lors du colloque des 50 ans de la politique de l'eau au niveau national par Madame Royal, ministre chargée de l'écologie.

Monsieur LEMAY explique qu'il était membre du jury lors du colloque.

L'USAN s'est distinguée par sa démarche intéressante liant à la fois le risque inondation et la préservation de l'écologie.

A travers ce prix, le Bassin Artois-Picardie est également mis en valeur.

Monsieur JOURDAN complète les propos de Monsieur LEMAY en soulignant que deux éléments ont été également mis en avant pour le dossier de l'USAN :

- Le caractère densément peuplé du territoire sur lequel le projet a été mis en œuvre,
- L'implication large du monde agricole sur la dimension foncière des aménagements.

Arrivée de Monsieur RINGOT (10h07).

Remarques suite à la présentation des 4 dossiers de prévention des inondations d'un montant total de participations financières de 366 867 € :

Commission mixte Inondation :

Monsieur VERNIER demande quelle est la composition de la Commission mixte Inondation.

Monsieur THIBAUT précise que la Commission mixte Inondation est en grande partie issue du Comité de Bassin. D'autres membres composent cette commission et sont spécialisés sur des sujets inondation (élu, présidents d'EPTB, autres services d'Etat tels que DDT...).

Compléments au point de présentation n°5.4 du dossier de séance :

Monsieur PREVOST souligne la qualité du point 5.4. du dossier de séance qui montre les attendus de la directive inondations. Il apporte cependant quelques précisions.

Concernant l'alinéa 2.3 du point :

Monsieur PREVOST tient à préciser que le projet de SDAGE 2016-2021 intègre une partie commune avec le PGRI mais pas intégralement le PGRI.

Concernant les alinéas 2.4.2.1 et 2.4.2.3 du point :

Monsieur PREVOST signale que le nouveau PAPI du Valenciennois ne concernera pas le même territoire que l'ancien PAPI du Valenciennois.

Monsieur PREVOST informe que la Commission nationale Inondation s'est réunie le 6 novembre 2014. Elle a labellisé le projet de la Canche sous réserve de consolider le plan de financement.

Le dossier de PAPI d'intention du Boulonnais a été déposé en octobre 2014.

Conventions de labellisation :

Monsieur JOURDAN explique à **Monsieur VERNIER** que les conventions de labellisation sont signées entre le maître d'ouvrage, l'Etat, et l'ensemble des co-financeurs. Elles actent la mise en œuvre du programme d'actions prévu dans le PAPI et les co-financements prévisionnels.

Ces conventions nécessitent l'engagement de l'ensemble des co-financeurs.

L'ensemble des projets doit être évalué et défini.

La présentation globale des projets en CPI permet de lancer la démarche et de ne pas bloquer les financements pour les projets des maîtres d'ouvrages.

Chaque dossier est ensuite présenté systématiquement en instance lorsqu'il est prêt à démarrer.

Monsieur PREVOST apporte des éléments complémentaires d'explication à **Monsieur VERNIER**.

Il explique que la labellisation est une procédure mise en place par l'Etat pour s'assurer que les projets répondent bien à la stratégie nationale qui a été validée en octobre 2014.

V *or*

C'est sous cette condition de labellisation que les financements dits du fonds Barnier sont mobilisés par l'Etat.

Il est important que tous les co-financeurs signent cette convention pour permettre l'engagement du fonds Barnier.

Engagements différés :

Monsieur JOURDAN explique à **Monsieur VERNIER** que la délibération programme permet à l'agence d'engager son aide dès que possible (c'est-à-dire lorsque les résultats d'appels d'offres sont connus).

Si le résultat de l'appel d'offres est supérieur à l'estimation, une nouvelle présentation en instance est prévue.

Si le résultat d'appel d'offres est conforme à l'estimatif, l'engagement est réalisé par décision du directeur général de l'agence.

Monsieur THIBAUT souligne que c'est bien ainsi la CPI qui décide et non le directeur.

Structures porteuses des PAPI :

Monsieur RAOULT indique qu'il serait intéressant de préciser quelles sont les structures porteuses des PAPI qui vont coordonner les actions sur le terrain et leurs compléments de financements.

Monsieur ROUSSEL, en tant que Président du SYMCEA (Syndicat Mixte Canche et Affluents) donne l'exemple de sa situation.

Il explique que le plan de financement se compose d'aides :

- du fonds Barnier,
- de l'Agence de l'Eau,
- du Conseil Régional,
- d'autofinancement SYMCEA.

Il précise que le SYMCEA est un syndicat sans fiscalité propre, financé par les communautés de communes adhérentes. Il représente le syndicat mixte sur l'ensemble du territoire de la Canche avec 12 communautés de communes, 1000 km², 300 km de rivière.

Il a été créé en 2000 et a été la structure porteuse du SAGE Canche depuis l'origine.

Le SYMCEA est porteur d'un grand nombre d'études à la demande des communautés de communes, en attendant une éventuelle future évolution de ses compétences dans le cadre de la loi GEMAPI.

Monsieur LEMAY souligne que l'organisation est différente d'un PAPI à l'autre.

Monsieur ROUSSEL confirme la remarque de Monsieur LEMAY.

Il indique par exemple que le PAPI du littoral picard, axé sur la problématique de submersion marine est porté par le Syndicat mixte grand littoral picard. Il n'a compétence que sur le littoral.

Pour le SAGE du Boulonnais, la structure porteuse est le SYMSAGEL.

Il indique que souvent ce sont les syndicats mixtes qui sont structures porteuses des PAPI.

R

OT

Monsieur FLAJOLET précise qu'il existe plusieurs formules de structures porteuses de PAPI :

- des formules à opérateurs uniques, telles que décrites par Monsieur ROUSSEL,
- des formules à opérateurs multiples, telles que l'exemple du PAPI de la Lys.

La CLE du SAGE de la Lys a ainsi d'abord créé un syndicat mixte. Le syndicat mixte a lancé l'ensemble des études puis il s'est transformé en EPTB.

Les travaux sont faits par les opérateurs que sont les intercommunalités.

L'un des problèmes de l'EPTB du SAGE de la Lys aujourd'hui est qu'il a une petite partie de son territoire qui est orphelin parce que les opérateurs ne veulent pas faire le travail et ne veulent pas redéléguer leurs compétences à l'EPTB. Un morceau de la Lys rivière est ainsi orphelin.

Monsieur FLAJOLET souligne qu'il est ainsi important de renforcer le dispositif de contraintes.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux quatre dossiers «prévention des inondations» d'un montant total de participations financières de 366 867 €.

La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»

n°14-I-084 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS- Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord»

n°14-I-087 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Remarques suite à la présentation des 2 dossiers de prévention des inondations pour engagements différés d'un montant total de participations financières de 330 277 € :

Dossier du Syndicat Mixte Canche et affluents :

Monsieur MONTASSINE indique qu'il aurait aimé que, parmi les recommandations du dossier du Syndicat Mixte Canche et affluents concernant la mission d'études et d'élaboration du PAPI d'intention de la Canche, figure d'avantage le lien avec la mer avec une recherche de zones d'expansion de crues marines due parfois aux conjonctions des forts coefficients ou de conditions atmosphériques délicates.

Cette recommandation permettrait d'avoir une réflexion sur la nécessité ou l'intérêt de préemption d'espaces pour zones humides temporaires en cas de submersions marines.

Monsieur ROUSSEL explique que le PAPI de la Canche prend en compte les inondations terrestres. Ces inondations terrestres sont de plusieurs ordres : ruissellements, coulées de boues, inondations dans les affluents et surverses de la Canche dans la basse vallée.

Concernant le risque de submersions marines et de ruptures des digues, il sera pris en compte dans l'étude de modélisation les risques de surverses au-dessus des digues dans l'estuaire.

Les problèmes de submersions marines sur le front de mer font l'objet d'une discussion entre

OT

les élus du littoral soit pour élargir la compétence du Syndicat Mixte grand littoral picard au nord, soit pour que le pôle métropolitain prenne en charge l'ensemble des réflexions sur la submersion marine sur tout le littoral Nord Pas-de-Calais.

Monsieur ROUSSEL rappelle que les digues dans l'estuaire de la Canche, zone de polder, ne protègent pas les zones humides mais les terrains agricoles.

Il confirme que le lien avec la mer sera bien pris en compte. Un contrat de baie est parallèlement en cours d'exécution. Le SYMCEA va être également maître d'ouvrage d'une étude hydro-sédimentaire sur la baie de Canche. Le contrat de baie fait bien le lien entre le maritime et le terrestre.

Dans le cadre du PAPI, les communautés de communes sont maîtres d'ouvrage en attendant la mise en œuvre de la loi GEMAPI. Les travaux et les études sur la submersion marine seront confiés à une structure qui ne traitera que les problèmes littoraux.

Monsieur LEMAY confirme que la mer a une influence sur les débits terrestres. Il faut donc en tenir compte.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux deux dossiers «prévention des inondations» pour engagements différés d'un montant total de participations financières de 330 277 € :

La délibération «PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS – DOSSIER SM CANCHE ET AFFLUENTS AVEC ENGAGEMENT DIFFERE»

n°14-I-085 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS – SM POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE AVEC ENGAGEMENT DIFFERE»

n°14-I-086 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.5 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

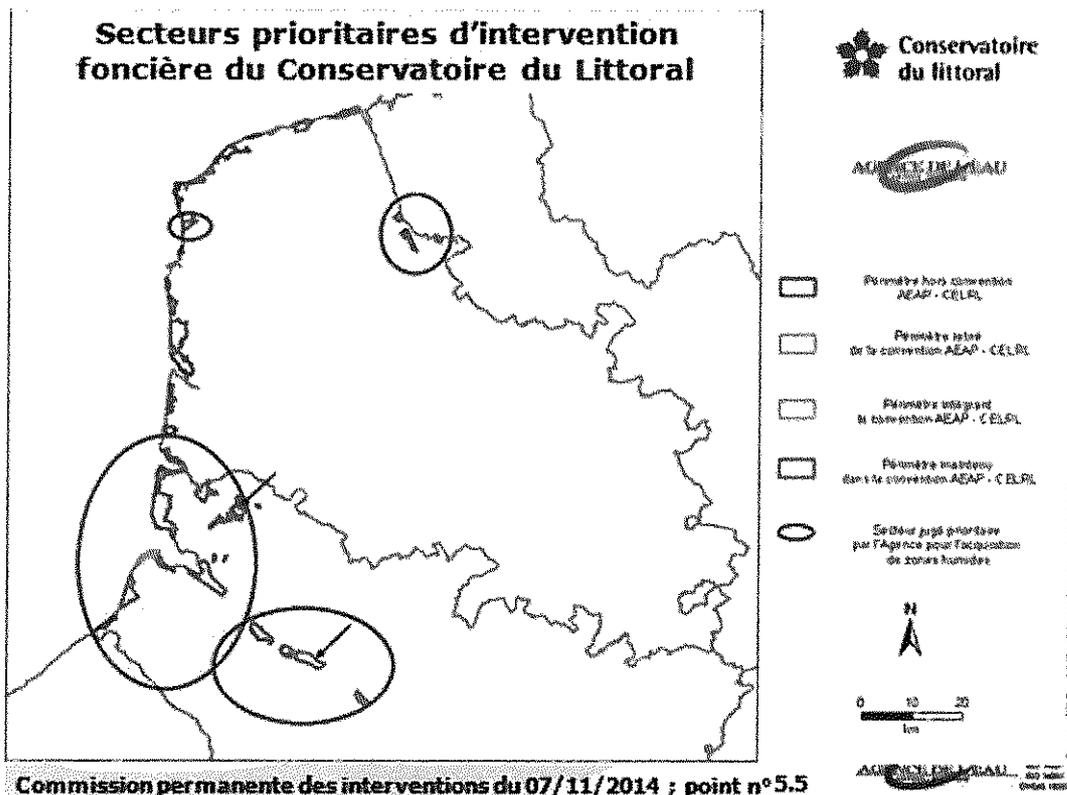
Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 1 dossier d'acquisition foncière de zones humides pour un montant total de participation financière de 442 500 €.

N° fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1100800	CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	Acquisition foncière de 45,5363 ha de zones humides en baie de Somme, basse vallée de la Somme et en moyenne vallée de la Somme.	Bassin Artois-Picardie : Communes de Noyelles-sur-Mer, Boismont, Mareuil-Caubert, Long, Longpré-les-Corps-Saints.	442 500	P1
TOTAL GENERAL					442 500	

R

ST



Monsieur JOURDAN informe que pour l'année 2014, l'objectif de l'Agence était de 100 hectares de zones humides acquises. Cet objectif est dépassé avec 120 hectares.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres contribue pour près de 70 hectares à ces acquisitions foncières de zones humides.

Monsieur JOURDAN informe par ailleurs que le Conservatoire est en train de revoir sa politique d'intervention foncière et associe les services de l'Agence.

Remarques :

Politique d'acquisition foncière de zones humides :

Monsieur GREGOIRE demande si la politique d'interventions foncières a une vision à long terme des acquisitions prévues.

Monsieur JOURDAN explique que la carte du Conservatoire du littoral correspond à la sa stratégie sur 50 ans à long terme.

La révision qu'entame le Conservatoire vise à l'adapter.

Monsieur THIBAUT confirme que le Conservatoire du littoral est en train de revoir totalement sa politique foncière à 50 ans.

Les discussions sont ouvertes dès ce 7 novembre 2014 en conseil de rivages. Les enjeux resteront localisés sur le littoral.

R *OT*

Prix d'acquisition foncière de zones humides :

Monsieur DEFLESSELLE demande si le prix de 19 000 € /hectare d'acquisition de zones humides est justifié.

Monsieur JOURDAN explique que le coût plafond de l'Agence est de 30 000 € /hectare.

Il souligne que dès qu'existent des plans d'eau avec un usage de chasse, France Domaines le prend compte dans son estimation qui est plus élevée que pour de la terre à caractère de prairie ou labourable.

Il renvoie Monsieur DEFLESSELLE au tableau détaillé du point de présentation où figurent les types de sites proposés à l'acquisition foncière.

Il existe un usage chasse avec 3 huttes de chasse, ce qui explique une estimation des Domaines élevée sur ces parcelles.

Monsieur ROUSSEL confirme qu'un hectare en zones humides vaut plus cher que la meilleure des terres agricoles.

Monsieur COTEL explique avoir rencontré ce 6 novembre 2014 des représentants de la chasse siégeant dans les instances européennes.

Les représentants de la chasse sont très inquiets sur les futures réglementations sur l'usage du plomb et des cartouches.

Il est question, selon de nouvelles normes, que le prix des cartouches soit multiplié par 10 (4,50€ au lieu de 0,40 €).

Cette mesure va augmenter considérablement le coût de la chasse et diminuer le nombre de chasseurs par département déjà très en baisse.

Monsieur COTEL souligne que le coût des terrains à usage de chasse ne sera plus à l'avenir aussi cher qu'actuellement.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier «acquisition de zones humides».

La délibération «ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE» n°14-I-088 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.6 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 2 dossiers de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour un montant total de participations financières de 159 418 €.

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1	10971.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Evaluation des actions engagées en faveur de la continuité écologique sur les 7 bassins versants côtiers du Pas-de-Calais (2014-2016).	Bassin versant de la Canche, de la Hem, de l'Aa et de la Liane.	58 578	P1
2	11010.00	AVRICOURT	Travaux de rétablissement de la continuité et de restauration écologique de l'Avre amont à Avricourt.	Bassin versant de l'Avre. Commune d'Avricourt (60).	100 840	P1
TOTAL GENERAL					159 418	

Remarques :

Dossier de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais :

En réponse à Monsieur VERNIER, Monsieur JOURDAN explique que les pittagings sont des puces électroniques injectées dans le poisson.

Elles permettent de suivre les poissons et ainsi d'identifier les points de blocage en matière de restauration de la continuité écologique au niveau du bassin et d'affiner la stratégie.

En réponse à Monsieur GREGOIRE, Monsieur JOURDAN apporte des explications sur le radiopistage et les enjeux d'inventaire par rapport à ces méthodes.

Monsieur JOURDAN précise, qu'outre le marquage par pittaging, on peut aussi injecter des émetteurs dans certains poissons permettant de les suivre à la trace par radiopistage et d'identifier également les points de blocage en continuité écologique.

Il précise qu'existe une convention entre l'Agence de l'Eau et Voies Navigables de France. VNF engage actuellement, après étude par radiopistage, un marché pour favoriser la migration des poissons au droit des écluses de la Sambre et la Lys.

Les études que ce soit par pittaging ou radiopistage ont pour vocation de prioriser les politiques d'intervention en matière de restauration de la continuité écologique.

Monsieur DEFRESNE explique que VNF a l'idée de mettre en place une ouverture d'écluses à certaines heures et à une certaine hauteur. Cette solution pourrait être plus économique et efficace mais ne sera confirmée qu'après l'étude en cours.

Monsieur GREGOIRE demande quel est le prix unitaire du pittaging.

Monsieur JOURDAN explique que le prix du pittaging dépend de la marque et varie de 0,50 € à 1 € l'unité.

Les émetteurs pour le suivi par radiopistage sont plus chers (50 à 100 € l'unité).

R
et

En réponse à Monsieur LEMAY, Monsieur JOURDAN confirme qu'une réflexion sur un groupement d'achats inter-bassins est en cours. C'est déjà le cas concernant le suivi de l'anguille entre les 3 fédérations de pêche (Nord, Pas-de-Calais, Somme).

Il faut dans ce cas que chaque commanditaire ait le même intérêt (Le Nord est par exemple moins concerné concernant le saumon ou la truite de mer).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux deux dossiers «rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau».

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU» n°14-I-089 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 – PLANIFICATION

6.1 – Situation des engagements (ligne X310)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, présente la situation des engagements de la ligne X310 «études générales» et la demande de participation financière soumise à avis de la Commission et décision du Conseil d'Administration.

Dotation initiale 2014	406 892,94 €
Engagements effectués	36 727,20 €
Reste à engager au 13/10/2014	370 165,74 €
Dossiers soumis pour avis à la CPI du 07/11/2014 et pour décision au CA du 12/12/2014	165 488,00 €
Reste à engager après le CA du 12/12/2014	204 677,74 €
% d'engagement	49,70%

Dossier présenté

6.2 – Participation financière en faveur des études générales (ligne X310)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014 (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation repris au point n°5 de l'ordre du jour du CA) :

• 1 dossier « études générales » pour un montant total de participation financière de 165 488 €.

N° fiche	Dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	11158.00	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE DOUAI	Etude de quantification, d'analyse et de suivi des flux de sédiments, en lien avec les processus érosifs sur le bassin versant de la Canche (projet QuASPER)	Bassin versant de la Canche	165 488	P1
TOTAL GENERAL					165 488	

Remarques :

Monsieur JOURDAN précise à **Monsieur LEMAY** que l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai a créé un pôle sédiments. C'est dans ce cadre que le projet est présenté pour le bassin versant de la Canche.

Monsieur THIBAUT précise que l'Agence collabore avec l'Ecole des mines pour des projets précis qui l'intéresse.

Monsieur GREGOIRE demande s'il est prévu dans le cadre de l'étude d'apporter des réponses aux constats qui seront faits.

Monsieur JOURDAN précise que le cahier des charges et les objectifs de l'étude prévoient des préconisations concrètes d'actions sur le terrain.

Il est donc bien demandé à l'Ecole des mines d'utiliser les résultats de l'étude pour faire des préconisations.

L'échelle d'étude est le sous bassin versant de la Canche. Les maîtres d'ouvrages locaux auront à se servir des préconisations de l'étude pour l'étendre à des bassins versants de gestion.

Il s'agit d'une démarche méthodologique applicable.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier «études générales – Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai».

**La délibération «ETUDES GENERALES – ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES
MINES DE DOUAI»
n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des
Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 12
décembre 2014.**

Délibération jointe au point n°5 du dossier du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014.

R *OT*

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Projet de programmation des interventions de l'Agence de l'Eau avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)

Monsieur **LEMAIRE**, en référence au point n°2.1 du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, présente le projet de programmation des interventions de l'Agence avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (détails du point de présentation repris au point n°5 du dossier du CA du 12 décembre 2014).

Le Programme pluriannuel d'actions 2014-2016 passé avec le grand port maritime de Dunkerque fait l'objet d'une délibération pour décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI.

Une délibération relevant du CA après avis de la CPI est proposée également pour deux demandes de participations financières liées au programme (**point n°2.3.3** - repris également au point n° 5 du dossier du CA du 12 décembre 2014).

Départ de Monsieur FLAJOLET (11h05).

Remarques :

Programme pluriannuel d'actions :

Monsieur **LEMAY** constate l'étendue du programme pluriannuel d'actions.

Il demande si, comparativement aux autres grands ports français ou de la mer du nord, le grand port maritime de Dunkerque est en bonne position sur l'avancement de son programme d'actions.

Monsieur **LEMAIRE** explique que la politique portuaire comporte 2 niveaux :

- le niveau « port de plaisance », très développé sur les façades atlantique et méditerranéenne et un peu moins sur la Manche,
 - La notion de développement de la politique « port propre » a pour vocation première de traiter l'impact des activités de plaisance sur les milieux naturels,
 - Les activités de plaisance sont peu présentes sur la façade mer du Nord.
 - Les ports de plaisance sont équipés en structures et équipements permettant de récupérer les effluents.
- le niveau « port industriel »
- Le port de Dunkerque, tout comme celui de Toulon, mettent en œuvre d'importantes actions dans ce domaine,
 - Les ports de Boulogne et de Calais sont davantage sur des phases de diagnostics des pressions.
 - Un projet de convention cadre avec le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, gestionnaire des ports de Boulogne et Calais, est en cours pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à gérer les pollutions portuaires.
 - La façade maritime mer du Nord est à ce niveau, plutôt en avance par rapport aux autres façades.

Le Programme pluriannuel d'actions permet d'avoir une vision transversale des différentes problématiques de l'eau et des milieux aquatiques. Il vise principalement les actions que peut porter directement le Grand Port Maritime de Dunkerque tout en étant en application de la réglementation.

R

ST

Monsieur THIBAUT explique que le programme pluriannuel d'actions du Grand Port Maritime de Dunkerque est de dimension comparable aux PPC des collectivités.

L'Agence s'attache à un objectif d'efficacité et d'efficience sur les résultats.

Pour améliorer les masses d'eau portuaires, il faut agir sur l'ensemble des impacts, notamment par les grands opérateurs.

Le Programme d'actions doit remonter jusqu'au Conseil d'Administration car les délibérations de programme ont prévu des programmes pluriannuels concertés pour les collectivités mais pas pour des opérateurs spécifiques tels que les établissements publics et les établissements privés.

Monsieur LEMAY confirme l'intérêt du programme pluriannuel définissant des actions transverses et coordonnées. Il a l'avantage également de donner une visibilité globale des actions à engager.

Monsieur THIBAUT précise à **Monsieur VERNIER** que le programme pluriannuel d'actions de l'Agence avec le Grand Port maritime de Dunkerque fera l'objet, comme pour les collectivités avec les programmes pluriannuels concertés, d'une présentation individuelle de chaque dossier de participation financière en instance. C'est le cas de deux dossiers financièrement prêts en point 2.3.3. de la CPI et repris au point n° 5 du dossier du CA du 12 décembre 2014.

Le plan comporte des estimations financières au paragraphe B6 du point de présentation.

Travaux d'assainissement :

Monsieur LEMAIRE, en réponse à **Monsieur DEFLESSELLE** explique que le zonage communautaire a exclu de l'assainissement collectif une majorité des bâtiments portuaires.

Les installations qui feront l'objet d'une réhabilitation sont bien en zonage non collectif décliné et décidé par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les logements à l'interface des réseaux communautaires sont raccordés sur le collectif de la collectivité et le resteront.

En réponse à **Monsieur LEMAY**, **Monsieur LEMAIRE** précise que la séparation entre l'assainissement collectif communautaire et l'assainissement non collectif majoritaire pour le port de Dunkerque est le résultat d'une étude technique et financière.

Les installations sont éparpillées sur le territoire du port. Economiquement et techniquement, un raccordement sur les ouvrages de la collectivité n'était pas pertinent.

Maîtrise des rejets issus des ouvrages de réparation navale et de carénage :

Monsieur DEFRESNE évoque la maîtrise des rejets issus des ouvrages de réparation navale et de carénage au paragraphe B3 du point de présentation.

Il est indiqué « A ce stade d'avancement de la réflexion, il n'est pas possible de présenter un ordre de grandeur des investissements à consentir sur les ouvrages afin de réduire voire supprimer l'impact des rejets sur la qualité des eaux et des sédiments portuaires ».

Il évoque la transposition française de la directive européenne pour le traitement des sédiments et l'importance de l'action du port de Dunkerque sur la maîtrise de ces rejets.

R
OT

Monsieur LEMAIRE explique que les pratiques de carénage sont soumises à une réglementation européenne. Sur le port de Dunkerque et sur les ouvrages de réparation navale de Dunkerque, viennent des bateaux du monde entier.

Dans la réglementation, un bateau qui vient d'Asie carénant sur Dunkerque a le droit de venir avec ses propres produits. Or, il semble qu'ils utilisent parfois des produits interdits en France.

Même si l'utilisation des produits est contrôlée au niveau de l'Europe, ceux provenant de l'extérieur ne sont pas maîtrisés. Ainsi, la connaissance de l'impact des rejets du carénage est très compliquée.

L'étude engagée actuellement auprès de l'exploitant des ouvrages de réparation navale connaît des difficultés pour obtenir les fiches des produits utilisés.

Il s'agit d'un travail de longue haleine.

Il est tout d'abord analysé si les pratiques sont adaptées. Si les pratiques sont adaptées mais l'outil pose problème, un investissement sur les outils s'avère nécessaire afin de régler les problèmes de pollution qui peuvent se poser.

Monsieur DEFRESNE souligne la particularité de la situation au niveau des pratiques des bateaux étrangers. Ils devraient se voir imposer la réglementation française.

Monsieur GREGOIRE explique que l'activité de réparation navale du port de Dunkerque est confiée à un exploitant.

Cet exploitant est nouveau sur le port de Dunkerque et vient de Hollande.

Est menée actuellement une démarche de management environnemental et réglementaire pour une régularisation administrative du site via les services de la DREAL.

L'objectif est que l'activité soit régulée davantage.

Le management environnemental inclut l'analyse des pressions avec l'état des lieux du secteur essentiellement sur le fond marin à proximité des ouvrages.

Les impacts mesurés correspondent à des substances chimiques liées notamment à des produits de sablage, de peinture.

Face aux rejets, existent également les émissions (le sablage se réalise par soufflage sur les coques de navires).

Les problématiques sont complexes puisque les retombées peuvent être davantage atmosphériques que directement un rejet dans l'eau.

Les discussions sur le mode opératoire mettent en valeur que les outils de carénage sont immergés et émergés successivement. Des pertes de produits peuvent se retrouver dans le fond marin.

Concernant le fond marin pollué, le port le prend à sa charge dans le cadre de la gestion des sédiments.

La colonne d'eau fait l'objet d'une surveillance.

Le grand port maritime de Dunkerque met l'accent, notamment dans son contrat passé avec l'exploitant, sur le volet environnemental des modes opératoires.

L'outillage appartient au grand port maritime. Des investissements particuliers pour éviter les pertes de matières sur l'outillage concerné sont prévus.

Il existe différents types de rejets et d'émissions sur les ouvrages de réparation navale et de carénage.

Au carénage des navires de commerce, s'ajoute la problématique plus diffuse de petits sites de carénage en secteur de plaisance.

Une réflexion s'engage également pour les sites de plaisance pour des solutions mutualisées en terme de carénage.

Monsieur LEMAY demande comment sera traité l'aspect réglementation des bateaux étrangers qui utilisent des produits non autorisés en France.

Monsieur GREGOIRE évoque le manque de visibilité actuelle en raison du dépôt de bilan de l'ancien exploitant et son passif environnemental.

Le grand port maritime de Dunkerque s'attache à faire face à l'héritage de produits qui ont été utilisés dans le passé (contenant notamment des TBT). Il s'attache actuellement à bien connaître les modes de fonctionnement et les usages des produits au travers des fiches de données sécurité. Le grand port maritime agit en parallèle sur la dépollution des sédiments.

Monsieur THIBAUT propose que les précisions réglementaires soient apportées au Conseil d'Administration concernant la maîtrise des rejets issus des ouvrages de réparation navale et de carénage notamment pour ce qui est des bateaux étrangers dans le port de Dunkerque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier «Programme pluriannuel d'actions 2014-2016 passé avec le Grand Port Maritime de Dunkerque».

La délibération «PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2014-2016 PASSE AVEC LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE» n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014.

Délibération jointe au point n°5 du dossier du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014.

Monsieur DEFRESNE indique qu'en tant que membre du Conseil de Développement du Port de Dunkerque, il ne prendra pas part au vote en Conseil d'Administration (Le Grand Port Maritime de Dunkerque ne participera pas au vote également).

2.2. Situation des engagements (lignes X13 – Activités économiques hors agriculture)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2.2 du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, présente la situation des engagements des lignes X13 et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014			
	X132 Epuración industrielle	X133 Pollutions accidentelles	X135 Sites pollués	TOTAL X13
Dotation de l'année	8,596	0,887	0,250	9,733
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	2,595	-	0,113	2,708
Engagements proposés à la CPI du 07/11/2014	4,700	0,835	0	5,535
dont :				
- Subvention	0,934	0,139		1,073
- Avance remboursable	3,766	0,696		4,462
Engagements proposés au CA du 12/12/2014	0,589	0	0	0,589
- Subvention	0,126			0,126
- Avance remboursable	0,463			0,463
Reste disponible après le CA du 12/12/14	0,712	0,052	0,137	0,901

Monsieur VERHAEGHE rappelle que lors du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014, un transfert de 1,1 M€ (10,6 %) de la ligne X13 a été réalisé au profit des interventions de restauration et de gestion des milieux aquatiques. En effet, les dossiers en cours d'instruction cette année ne permettaient pas de consommer la totalité des crédits disponibles. Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés notamment l'« effet crise » qui amène un certain nombre d'entreprises à différer les investissements « non productifs ».

Malgré cet aménagement, il restera encore 0,901 M€ non engagés sur la ligne après le CA du 12 décembre.

R

2.3. Participations financières pour l'épuration industrielle et les pollutions accidentelles (lignes X132 et X133)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 11 dossiers d'épuration industrielle (ligne X132) pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 4 699 366 € :

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
1	11052	NYRSTAR FRANCE	Précipitation du cadmium résiduel et analyse en continu avant rejet au milieu naturel	AUBY (59)	144 550	P1
Sous-Total P1					144 550	
2	11063	TEREOS FRANCE	Epuration biologique des eaux usées de la sucrerie avant rejet à la COURSE	ATTIN (62)	2 065 000	P2
3	11059	JMD MALLARD	Traitement des eaux de ruissellement du parc VHU et infiltration des eaux pluviales du parking VL et du bâtiment administratif.	HAUBOURDIN (59)	84 168	P2
4	11055	SOC D EXPLOITATION DES ETS LE FLOHIC	Traitement et infiltration des eaux de ruissellement du parc VHU.	SAINT SAULVE (59)	73 576	P2
Sous-Total P2					2 222 744	

R *at*

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
7	11060	SOCIETE CAUDRESIENNE DE BLANCHIMENT	Mise en œuvre d'outils plus performants de teinture et d'une distribution automatisée des produits auxiliaires de teinture.	CAUDRY (59)	607 750	P3
8	11019	DOUAI SIENNE D' ABATTAGE	Prétraitement des effluents avant rejet à la station d'épuration collective de DOUAI	DOUAI DORIGNIES (59)	715 000	P3
9	11061	TATA STEEL MAUBEUGE SAS	Recyclage intégral en production des eaux issues du secteur "bandages" et amélioration du traitement physico-chimique des eaux issues de l'atelier de décapage	LOUVROIL (59)	53 917	P3
10	10977	LILLE	Assainissement et raccordement au réseau public de collecte du Parc Zoologique de Lille	LILLE (59)	162 500	P3
11	11020	LES DELICES DES 7 VALLEES	Complément de traitement biologique pour désaccordement des eaux usées d'Aubigny et extension d'activité de Tincques	TINCQUES (62)	274 500	P3
12	11078	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Reconstruction de la station d'épuration collective - Part BIORAD	STEENVORDE (59)	235 655	P3
13	11033	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Réfection du réseau de collecte. Mise en place d'un filtre planté de roseaux et d'un bassin d'infiltration des eaux traitées.	HOUDAIN (62)	282 750	P3
Sous-Total P3					2 332 072	
TOTAL GENERAL					4 699 366	

• 2 dossiers d'épuration industrielle (ligne X132) pour avis de la CPI et décision du CA pour un montant total de participations financières de 589 052 € (GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE) :

R

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
5	11094	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)	36 052	P2
6	11095	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	Mise en conformité l'assainissement eaux pluviales du Port EST: Création de noues portuaires	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)	553 000	P2
Sous-Total P2					589 052	
TOTAL GENERAL					589 052	

Remarques :

Monsieur LEMAY demande si les nouvelles techniques propres aux teintureries et appliquées par la Société Caudrésienne de Blanchiment sont applicables à Calais.

Monsieur VERHAEGHE explique que la Société Caudrésienne traite certaines dentelles produites à Calais, en phase d'ennoblissement.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux 13 dossiers présentés.

11 dossiers soumis à décision de la CPI :

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE » n°14-I-068 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

2 dossiers soumis à avis de la CPI et décision du CA (GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE) :

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE» n°14-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014.

Délibération jointe au point n°5 du dossier du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014.

Monsieur DEFRESNE indique qu'en tant que membre du Conseil de Développement du Port de

OT

Dunkerque, il ne prendra pas part au vote en Conseil d'Administration (Le Grand Port Maritime de Dunkerque ne participera pas au vote également).

• 6 dossiers de pollutions accidentelles (ligne X133) pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 834 792 € :

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
14	11047	LABORATOIRES DES PRODUITS HYODALL	Mise en place d'un bassin de rétention des eaux accidentellement polluées - Tamponnement et traitement des eaux de ruissellement - Raccordement des eaux vannes.	BERTRY (59)	292 500	P5
15	11045	NORMATEC	Mise en place d'un bassin de rétention des eaux accidentellement polluées - Tamponnement et traitement des eaux de ruissellement - Infiltration partielle des eaux pluviales de toiture.	BULLY LES MINES (62)	125 450	P5
16	11049	RAILTECH INTERNATIONAL	Mise en place d'un bassin de rétention des eaux accidentellement polluées, tamponnement et traitement des eaux de ruissellement	RAISMES (59)	200 850	P5
17	11035	UM CORPORATION	Mise en place d'un bassin de rétention des eaux accidentellement polluées et de tamponnement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel	BIACHE ST VAAST (62)	137 150	P5
18	19748	SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS SAS	Mise en place d'un bassin de stockage des eaux d'extinction incendie	CALAIS (62)	66 755	P5
19	11053	BRAKE FRANCE SERVICE	Mise en place d'un bassin de rétention des eaux accidentellement polluées, tamponnement des eaux de ruissellement infiltrées	ESTREES-MONS (80)	12 087	P5
Sous-Total P5					834 792	
TOTAL GENERAL					834 792	

Remarques :

Monsieur LEMAY souligne l'importance de la lutte contre les pollutions accidentelles étant donné leur impact sur le milieu naturel.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 6 dossiers présentés.

La délibération «POLLUTIONS ACCIDENTELLES » n°14-I-069 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

ON

3 - ÉPURATION PUBLIQUE

En préambule, **Monsieur DOLLET**, présente une photo correspondant à l'inauguration de la station d'épuration de Saint Ouen le 7 octobre 2014.

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150)

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, la situation des engagements de la ligne X11 « traitement des eaux usées », de la sous ligne X150 « assistance technique des collectivités » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	Sous ligne X110*	Sous ligne X113*	Sous ligne X115*	Total ligne X11	Sous ligne X150
Dotations de l'année après transfert	16,903	2,669	7,303	26,875	0,363
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	4,562	1,468	5,838	11,868	0,291
Engagements proposés à la CPI du 07/11/14, dont :	12,333	-	0,837	13,170	-
- Avance	7,092		0,511		
- Subvention :	3,646		0,248		
- Solidarité U/R :	1,595		0,078		
Reste disponible	0,008	1,201	0,628	1,837	0,072
Dont annulations/réductions d'AP sur années antérieures non réutilisables	-	-	-0,286	-0,286	-0,072
Reste disponible après CPI du 07/11/2014	0,008	1,201	0,342	1,551	0

* X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales

* X113 = assainissement non collectif

* X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales

* X150 = assistance technique aux collectivités

Monsieur DOLLET précise que la consommation de la dotation de l'Assainissement Non Collectif est plus importante que signalée dans le dossier de séance. En effet, depuis le 6 novembre 2014, la dotation restant disponible est de 900 000 € (mise en paiement des bordereaux reçus). Le restant disponible permettra de poursuivre les paiements.

Dossiers présentés

3.1.1. Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

OT

• 14 dossiers d'ouvrages d'épuration pour un montant total de participations financières de 12 333 235 € :

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
SE01	1037700	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Réhabilitation de la lagune	ESCALLES	458 172	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					458 172	
SE02	1087300	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Etude de conception de la nouvelle station d'épuration	STEENVOORDE	31 355	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					31 355	
SE03	1006000	REGIE NOREADE	Création d'une station d'épuration par lagunage naturel	FLOYON	157 553	P2 optionnel
SE04	1014600	REGIE NOREADE	Création station d'épuration urbaine	LALLAING	2 493 322	P2 optionnel
SE05	1019000	TINCQUES	Création d'un filtre planté de roseaux	TINCQUES	557 953	P2 optionnel
SE06	1021400	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration intercommunale (4800 EH)	SALLY SUR LA LYS	900 000	P2 optionnel
SE07	1023500	SIA TRITH THIAN PROUVY	Extension et mises aux normes de la station d'épuration	TRITH-SAINT-LEGER	2 713 999	P2 optionnel
SE08	1027300	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE	Reconstruction et extension de la station d'épuration	HONDSCHOOTE	2 216 864	P2 optionnel
SE09	1037800	SIOM DES RMES DE L'AA ET DE LA COLME	Création d'une station d'épuration	WULVERDINGHE	195 000	P2 optionnel
SE10	1096000	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Reconstruction de la station d'épuration	STEENVOORDE	1 336 249	P2 optionnel
<i>Sous-Total P2 optionnel</i>					10 570 940	
SE11	1084000	BERNAVILLE	Reconstruction de la station	BERNAVILLE	754 428	P3 ferme
SE12	1102200	BRAY SUR SOMME	Etudes préalables à la reconstruction de la station	BRAY SUR SOMME	40 000	P3 ferme
SE13	1106200	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL	Réalisation d'études préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration	CHEPY	46 440	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					840 868	
SE14	1087100	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Reconstruction de la station d'épuration	BERTANGLES	431 900	P3 optionnel
<i>Sous-Total P3 optionnel</i>					431 900	
TOTAL GENERAL					12 333 235	

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement les dossiers de la station d'épuration de Steenvoorde (Dossiers n°10960.00 et n°10873.00 Lyonnaise de eaux).

Remarques :

Dossiers de la station d'épuration de Steenvoorde (n°10960.00 et n°10873.00) :

En réponse à Monsieur LEMAY, Monsieur KARPINSKI précise que la station d'épuration de Steenvoorde de 1973 avait été dimensionnée sur des calculs de conception aujourd'hui obsolètes. Il est donc nécessaire de la reconstruire.

En effet, elle avait été dimensionnée à l'époque en forte charge. Les volumes et capacités d'aération des bassins ne permettraient pas de traiter pour les 5 500 Equivalents / Habitants actuels.

En réponse à Monsieur SIX, Monsieur KARPINSKI explique que la subvention est versée au délégataire pour le compte de la collectivité (contrat de concession DSP).

Monsieur VALIN précise que la délibération attribue bien les aides à la Lyonnaise des eaux pour les travaux du contrat de concession passé avec la ville de Steenvoorde. La ville de Steenvoorde a déduit ces subventions pour le calcul du coût du contrat.

Monsieur RATTE précise que lorsque la Lyonnaise des Eaux a présenté son prix, elle a déduit les investissements nets qu'elle devait faire via la subvention de l'Agence de l'Eau.

Dans le prix de l'eau, la collectivité récupère intégralement le bénéfice de cette subvention.

Dossier n°10146.00 Régie Noréade – Commune de Lallaing :

Monsieur VERNIER évoque la suppression du lagunage naturel à Lallaing dans le cadre de la mise aux normes du système d'assainissement qui imposerait la création de la station d'épuration.

Il trouve dommage de supprimer ce lagunage naturel alors que parallèlement sur Floyon (Dossier n°10060.00) la station d'épuration est créée par lagunage naturel. Il en demande explication.

Monsieur VALIN explique que l'explication provient de la taille de l'ouvrage. La commune de Floyon comporte quelques centaines d'habitants (220 Equivalents Habitants). Le lagunage naturel est adapté aux normes auxquelles doit répondre un ouvrage d'épuration jusque 1500 habitants.

La commune de Lallaing en revanche est concernée par une station d'épuration de 15000 Equivalents Habitants portés à 23000 Equivalents Habitants avec les regroupements de communes. Il n'est pas possible, en considération des normes de rejets et de mobilisation d'emprise au sol, de réaliser la station avec le lagunage naturel.

Le lagunage naturel de Lallaing date des années 1990. La station d'épuration n'est plus aux normes depuis deux ans.

Monsieur SIX explique que les coûts de fonctionnement du lagunage de Lallaing sont 3 fois supérieurs à un coût de fonctionnement d'une station classique. Les communes extérieures à Lallaing ne voulaient pas payer le prix de ce fonctionnement.

En réponse à Monsieur DEFLESSELLE, il précise que ce coût s'explique par le nombre d'habitants. Par ailleurs, ce lagunage est lié à un terroir et expérimental.

Départ de Monsieur GREGOIRE (11h58).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 14 dossiers présentés.

La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES » n°14-I-070 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas pris part au vote par conflit d'intérêt : Monsieur RAOULT (Dossiers n°10060, 10146, 10214 – Régie Noréade)

R
GT

**3.1.2. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé
(ligne X115)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 6 dossiers de gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé pour un montant total de participations financières de 836 827 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
EP01	1096700	REGIE NOREADE	Construction d'un bassin de pollution à l'amont de la station d'épuration	SOLESMES	95 633	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					95 633	
EP02	1014700	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Travaux de déconnexion des eaux de temps de pluie du système d'assainissement	TOURCOING : Espaces publics du Pont Rompu	38 912	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					38 912	
EP03	1023600	SIA TRITH THIANP PROUVY	Construction d'un bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie associé à la nouvelle station d'épuration	TRITH-SAINT-LEGER	450 882	P2 optionnel
EP04	1105100	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Réhabilitation du clarificateur de l'ancienne station d'épuration en bassin d'orage	STEENVOORDE	131 400	P2 optionnel
<i>Sous-Total P2 optionnel</i>					582 282	
EP05	1084300	BERNAVILLE	Construction d'un bassin de stockage restitution à la step	BERNAVILLE	90 000	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					90 000	
EP06	1093300	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Bassin de pollution	BERTANGLES	30 000	P3 optionnel
<i>Sous-Total P3 optionnel</i>					30 000	
TOTAL GENERAL					836 827	

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier complémentaire pour la station d'épuration de Steenvoorde (Dossier n°11051.00 Lyonnaise des eaux).

Remarques :

Monsieur LEMAY souligne l'efficacité du stockage des eaux pluviales pour éviter les débordements et les dilutions en station d'épuration.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 6 dossiers présentés.

La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES » n°14-I-071 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas pris part au vote par conflit d'intérêt : Monsieur RAOULT (Dossiers n°10967– Régie Noréade)

3.2. Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124)

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X120*	Sous ligne X122*	Sous ligne X123*	Sous ligne X124*	Total ligne X12
Dotations de l'année après transfert	17,829	10,796	5,928	0,320	34,873
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	12,122	5,489	3,064	0,320	20,995
Engagements proposés à la CPI du 07/11/14, dont :	5,368	5,223	-	-	10,591
- Avance	2,703	2,925			
- Avance convertible	-	0,268			
- Subvention :	1,540	1,951			
- Solidarité U/R :	1,125	0,079			
Reste disponible	0,339	0,084	2,864	0	3,287
Dont annulations/réductions d'AP sur années antérieures non réutilisables	- 0,099	- 0,083	-	-	- 0,182
Reste disponible après CPI du 07/11/2014	0,240	0,001	2,864	0	3,105

- * X120 = création de réseaux d'assainissement
- * X122 = réhabilitation de réseaux d'assainissement
- * X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte
- * X124 = réseaux d'eaux pluviales

Remarques :

Monsieur DOLLET précise que la consommation de la dotation relative au raccordement aux réseaux publics de collecte est plus importante que signalée dans le dossier de séance. En effet, depuis le 6 novembre 2014, la dotation restant disponible est de 2,6 M €.

Une sous-consommation de cette sous-ligne X123 pourrait se réaliser en fin d'année. Il est proposé que le reliquat serve, par délégation au Directeur Général, à l'engagement de dossiers optionnels P3 (lignes X120 et X122).

En réponse à Monsieur RAOULT, Monsieur THIBAUT souligne que l'objectif est de consommer au maximum les dotations tout en sachant que certains dossiers optionnels en 2014 ont vocation à passer en ferme en 2015 dans les PPC.

Monsieur RAOULT indique qu'il serait important de définir précisément quels sont les maires qui attendent réellement des financements de l'Agence pour des dossiers prêts.

Monsieur VALIN explique que concernant le raccordement aux réseaux publics de collecte, il n'y a plus de demande en attente. Les collectivités ayant demandé d'ouvrir des tranches optionnelles voire au-delà ont reçu également satisfaction.

Concernant les dossiers réseaux d'assainissement optionnels, reçus, complets et conformes en 2014, ils sont tous présentés en CPI du 7 novembre 2014 et seront financés en 2014.

Il ne reste que 4 dossiers de stations d'épuration optionnels P3 qui seront reportés sur 2015 :

R

OT

MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
Bonneuil Les Eaux	Construction station	Bonneuil les eaux	545 364	P3
Fienvillers	Construction station	Fienvillers	444 000	P3
NOREADE	Création de station d'épuration	Beaurieux	109 937	P3
NOREADE	Création de station d'épuration	Hendecourt les Cagnicourt	237 000	P3
TOTAL GENERAL			1 336 301	

Dossiers présentés

3.2.1. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 38 dossiers de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 5 368 245 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RES01	1016200	SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FRUGES COUPELLE-NEUVE	Réseau de Transfert	COUPELLE NEUVE vers FRUGES	47 700	P1 ferme
RES02	1016300	SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FRUGES COUPELLE-NEUVE	Réseau Extension	COUPELLE NEUVE : Rues du Sac et de Fruges	50 400	P1 ferme
RES03	1019100	NOYELLES SUR MER	Création d'un réseau de transfert des eaux usées du hameau de Sully-Bray à Nolette	NOYELLES-SUR-MER	120 000	P1 ferme
RES04	1041700	REGIE NOREADE	Réseau Extension	MARQUION : Rue Gondelin	198 000	P1 ferme
RES05	1041800	REGIE NOREADE	Réseau Extension	SAUCHY CAUCHY : Rues de Vieville, des Stations et Brichambaut	202 380	P1 ferme
RES06	1041900	REGIE NOREADE	Réseau de Transfert	SAUCHY CAUCHY vers MARQUION :	276 000	P1 ferme
RES07	1092600	VAULX VRAUCOURT	Réseau Extension	VAULX VRAUCOURT : (Tranche 2) Impasse de l'Hirondelle, Rues de Bapaume (2ème partie), de Beugny, de Lagnicourt, du Faubourg de Paris (1ère partie), de l'Egalité	183 600	P1 ferme
RES08	1100400	LE CROTOY	Etude de réactualisation du profil de baignade de la commune	LE CROTOY	46 000	P1 ferme
Sous-Total P1 ferme					1 124 080	
RES09	1009500	SICOM ASSAINISSEMENT MARQUISE RINXENT	Travaux d'extension de réseaux de collecte	RINXENT : Rue Roger Salengro (partie 4) - RD191 et rue Jean Jaurès.	50 850	P1 optionnel
RES10	1012400	SOUASTRE	Travaux d'extension de réseaux de collecte.	SOUASTRE : Rue des Foncquevillers, Bayencourt et ruelle de Coigne	194 400	P1 optionnel
RES11	1019200	NOYELLES SUR MER	Extension de la collecte des eaux usées	NOYELLES SUR MER (Hameau de Sully-Bray) : rues du Marais et de Ponthoile.	126 000	P1 optionnel
RES12	1033400	FAVEROLLES	Extension de collecte des eaux usées (deuxième tranche)	FAVEROLLES: Grande Rue (partie 2), rue Nationale et accotement RD930.	111 600	P1 optionnel
RES13	1038100	SVOM DE LA REGION D'ETAPLES	Réalisation de travaux de création de réseaux de collecte	MERLIMONT : Rue de Tourville	70 200	P1 optionnel
RES14	1038200	SVOM DE LA REGION D'ETAPLES	Réalisation des travaux de création de réseaux de collecte	MERLIMONT : Rues Rose Mousse, de la Gare	43 200	P1 optionnel
RES15	1039500	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte	RANG DU FLIERS : Rue de l'Eglise	40 500	P1 optionnel
RES16	1039600	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Extension de la collecte	NEUFCHATEL-HARDELOT : Avenues des chardonnerets et des rouge-gorges	64 800	P1 optionnel
RES17	1039700	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Extension de collecte	NESLES : Rue des bois et rue de la gare	68 400	P1 optionnel
Sous-Total P1 optionnel					769 950	

R

5

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RES18	1000300	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	ILLIES : des Hameaux de Ligny le Grand et de l'Aventure	303 600	P2 ferme
RES19	1018500	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES	Réseau extension	MONTENESCOURT Rues Principale (3ème partie), du Cimetière et de la Cressonnière	52 500	P2 ferme
RES20	1018600	TINCQUES	Réseau de Transfert	TINCQUES : Centre Ville vers la step	63 580	P2 ferme
RES21	1030800	REGIE NOREADE	Réseau Extension	MERIGNIES : Rue de la Mousserie	57 600	P2 ferme
RES22	1035700	TILLOY LES HERMAVILLE	Réseau extension	TILLOY LES HERMAVILLE : Rue d'Izel	45 925	P2 ferme
RES23	1089400	TINCQUES	Réseau Extension	TINCQUES : Rues de Béthencourt (1ère partie) et de la Gare	132 000	P2 ferme
RES24	1091900	HERMAVILLE	Réseau Extension	HERMAVILLE : Rue d'Izel les Hameaux	141 900	P2 ferme
RES25	1092700	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réseau Extension	MAROEUIL : Résidence du Moulin, Rues du Moulin, du Maréchal Leclercq, du Four, Verte, Notre Dame, de l'Eglise, de la Fontaine, du Rossignol, du 11 Novembre et du 8 Mai	343 200	P2 ferme
RES26	1092800	REGIE NOREADE	Réseau Extension	FLEURBAIX : La Longue Rue et rue Henri Lebleu (1ère partie)	216 000	P2 ferme
RES27	1092900	REGIE NOREADE	Emissaire terminal vers la step	FLEURBAIX vers SAILLY SUR LA LYS	128 000	P2 ferme
RES28	1093000	REGIE NOREADE	Réseau Extension	MONTBREHAIN : Rue de Prémont	236 500	P2 ferme
Sous-Total P2 ferme					1 720 805	
RES29	1009400	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte	MENTQUE NORBECOURT : Hameau de la Wattine Est : rue des fours (achèvement), rue du Hurteau (achèvement)	56 100	P2 optionnel
RES30	1022700	PERTAIN	Création d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées entre le Hameau de Berseaucourt et la commune de Pertain	PERTAIN : OTEU de Hameau de Berseaucourt vers Pertain	77 660	P2 optionnel
RES31	1030300	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES	Réseau extension	MONTENESCOURT : Rues Principale (2ème partie), de l'Eglise, de la Petite Couture et de la Chapelle	171 600	P2 optionnel
RES32	1034100	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Ouvrage de transfert des eaux usées	SAINT OMER CAPELLE : Liaison Vieille Eglise -St Omer Capelle	145 750	P2 optionnel
RES33	1102300	REGIE NOREADE	OTEU Essigny le Grand - Urville	ESSIGNY LE GRAND vers URVILLERS	247 500	P2 optionnel
RES34	1102400	REGIE NOREADE	Extension de collecte des eaux usées	ESSIGNY-LE-GRAND : rues de Castres, du Moulin, des Flandres (1ère partie) et de Savoie	250 800	P2 optionnel
RES35	1102500	REGIE NOREADE	Extension de collecte des eaux usées (1ère tranche)	LE RONSSOY : rues Ch. de Gaulle, Jean Jaurès et W. Churchill (1ère partie)	343 200	P2 optionnel
Sous-Total P2 optionnel					1 292 610	
RES36	1033700	SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE	Réalisation de la deuxième tranche d'extension de collecte des eaux usées	PROUZEL : rues du Général Leclerc (en partie), du Château d'eau et chemin rural dit Chemin Latéral (en partie).	212 400	P3 optionnel
RES37	1103000	AMY	Extension de collecte des eaux usées (deuxième tranche)	AMY : rue Fertile (partie 1), Grande rue (partie 2) et ruelle du Jeu d'Arc	136 800	P3 optionnel
RES38	1103100	AVRICOURT	Extension de collecte des eaux usées (deuxième tranche)	AVRICOURT : rues aux chiens, de la Plaine Rigault, du Château et de la Cavée Médard	111 600	P3 optionnel
Sous-Total P3 optionnel					460 800	
TOTAL GENERAL					5 368 245	

N *at*

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier de la commune du Crotoy (Dossier n°11004.00 : étude de réactualisation de profil de baignade).

Départ de Monsieur SANDROCK (12h15).

Remarques :

Dossier n°10004.00 Commune du Crotoy : étude de réactualisation de profil de baignade

Monsieur THEROUANNE explique que la révision du profil de baignade vise notamment à déterminer et quantifier les origines et risques de pollution (colonies de goélands, déballastages de ferries, infiltration d'eau provenant de l'assainissement en lagune) et à établir un plan de gestion actif.

Les bactéries mesurées peuvent d'être d'origine humaine ou animale. Sur le Crotoy, il s'agit des deux origines.

Monsieur MONTASSINE souligne que la difficulté tient à trouver les jours et heures de prélèvement pertinents pour réussir à comprendre (heures de marées assez hautes).

Monsieur THEROUANNE souligne que le classement en qualité de baignade prend en compte toutes origines de pollution au travers de sa mesure.

Monsieur THIBAUT indique que l'intérêt est de savoir d'où vient la pollution pour pouvoir agir à l'amont.

Sur le Crotoy, la question est de savoir si la pollution provient du réseau pluvial de la commune, de l'assainissement non collectif, de fuites de réseaux ou encore des moutons des prés salés.

Il faut donc objectiver les origines de pollution pour savoir comment s'adapter notamment au niveau des réseaux.

La pérennité des plages est mise en cause avec la nouvelle directive baignade de 2013 sur Boulogne et Le Crotoy.

Au Portel, les investissements réalisés devraient permettre de résoudre le problème.

Sur Escalles, la situation reste encore inexplicquée.

Départ de Monsieur TACHAU (12h20).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 38 dossiers présentés.

La délibération «RESEaux D'ASSAINISSEMENT » n°14-I-072 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas pris part au vote par conflit d'intérêt : Monsieur RAOULT (Dossiers n°10308, 10417, 10418, 10419, 10928, 10929, 10930, 11023, 11024, 11025– Régie Noréade)

• 12 dossiers de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 1 801 300 €.

MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité	Date de demande du MO
SI Région Leulinghem -Quelmes-Zudausques-Wisques	Extension réseaux de collecte	Wisques :rue de la fontaine sud et RD208	85 800	P3	23/03/2012
SI Région Alquines	Extension réseaux de collecte	Haut Loquin : bas Loquin nord,RD216E,rue de Boulogne,rue du bas Loquin(en partie),rue de Journy, Impasse des prés	36 300	P3	15/07/2013
SI Région Alquines	Extension réseaux de collecte	Haut Loquin : Le bas Loquin centre,rue du bas Loquin (en partie), impasse du château	29 700	P3	15/07/2013
SIAEP Doullennais	Extension de la collecte	Hameau de la gare	33 600	P3	10/03/2014
Lihons	Extension de la collecte	Lihons	132 000	P3	26/05/2014
SITE Ailly Sur Somme / Saint Sauveur /Breilly	Extension de la collecte	Breilly	171 600	P3	05/06/2014
SIA Val de Somme	Extensions de la collecte	Eronnelle	102 300	P3	05/06/2014
Ailly Le Haut Clocher	Extension de la collecte	Ailly le Haut Clocher	372 900	P3	12/06/2014
Communauté Artois Flandres	Création de réseaux	Quernes : Création du réseau Grand Rue, Rues de Lambres (2ème partie), Noquet	343 200	P3	16/06/2014
SIA Avre	Extension de la collecte	Contoire Hamel et Hargicourt	188 100	P3	19/06/2014
SIA Saint Blimont Vaudricourt	Extension	Vaudricourt	154 000	P3	19/06/2014
Bettencourt Saint Ouen	Extension collecte	Bettencourt Saint Ouen	151 800	P3	26/06/2014
TOTAL			1 801 300		

Pour ces dossiers optionnels P3, il est proposé de donner délégation au Directeur Général pour engager les dossiers dès que possible et selon l'ordre chronologique de la date de demande des maîtres d'ouvrage.

Monsieur VALIN signale que la version de la délibération mise en signature comportera une légère modification. Dossier n° 10204.00 : Le maître d'ouvrage n'est pas le Syndicat d'Ailly Sur Somme mais la Commune de Breilly.

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 12 dossiers présentés.

La délibération « CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » n°14-I-073 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.2.2. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 33 dossiers de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 5 223 135 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
AMR01	1010400	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Réhabilitation des réseaux eaux usées	SAINTE QUENTIN: rues Marcel Bugain et Chabrier	87 030	P1 ferme
AMR02	1016100	SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FRUGES COUPELLE-NEUVE	Réseau Amélioration	FRUGES : Rues du Doyen, des Fontaines (1ère partie), du Paradis et Place de l'Eglise	99 480	P1 ferme
AMR03	1030500	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Réseau Amélioration	LIEVIN : Rue de la Bruyère	35 100	P1 ferme
AMR04	1031000	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	SAINTE QUENTIN : Quartier de Neuville - rue Jacques Blanchot (tranche 2): raquettes 6 et 7	63 450	P1 ferme
Sous-Total P1 ferme					285 060	
AMR05	1035500	SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX	Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux de collecte	WIMILLE : Rue de la gare	64 800	P1 optionnel
AMR06	1035600	SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX	Réalisation travaux d'amélioration de réseaux de collecte	WIMILLE : Rue Square G.de la Tour	27 000	P1 optionnel
AMR07	1037900	SMOM DE LA REGION D'ETAPLES	Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux de collecte	LE TOUQUET : Avenue des phares et des 3 martyrs	74 250	P1 optionnel
AMR08	1038000	SMOM DE LA REGION D'ETAPLES	Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux de collecte	LE TOUQUET : Avenue John Withley	78 750	P1 optionnel
AMR09	1038300	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réalisation de travaux de réhabilitation de réseaux de collecte	COUDEKERQUE BRANCHE : Rue Gustave Delory (2ème phase)	84 600	P1 optionnel
AMR10	1038400	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réhabilitation réseaux	DUNKERQUE : Rue Ferry (secteur Saint Pol sur Mer)	143 100	P1 optionnel
AMR11	1038700	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réalisation de travaux de réhabilitation de réseaux de collecte	COUDEKERQUE BRANCHE : Rue Gaillée	86 175	P1 optionnel
AMR12	1038800	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réalisation de travaux de réhabilitation de réseaux de collecte	DUNKERQUE : Rue Dubois (Secteur Rosendael)	191 700	P1 optionnel
AMR13	1038900	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réhabilitation de branchements	DUNKERQUE : Rue Parmentier (secteur Saint Pol sur Mer)	35 775	P1 optionnel
AMR14	1039100	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réalisation travaux d'amélioration de transfert	DUNKERQUE : Place Jean- Jaurès (secteur st pol sur mer)	268 650	P1 optionnel
Sous-Total P1 optionnel					1 054 800	

R

97

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
AMR15	1004700	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Réseau Amélioration	VENDIN LE VIEIL : Rue Delory	186 800	P2 ferme
AMR16	1010600	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Réseau Amélioration	DECHY : Rue F. Ferrer	40 800	P2 ferme
AMR17	1016400	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Elimination d'eaux claires parasites	CAMBRAI : Grande Rue Verte et Petite Rue Verte	59 520	P2 ferme
AMR18	1016500	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Réseau amélioration	CAMBRAI : Rues d'Alger, de Nice et Place de la République	36 600	P2 ferme
AMR19	1016700	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Réseau amélioration	CAMBRAI : Avenue de la Victoire	55 600	P2 ferme
AMR20	1016800	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Réseau amélioration - Fiabilisation du transfert	CAMBRAI : Boulevard Faidherbe et rue du Maréchal Juin	174 800	P2 ferme
AMR21	1022100	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Etude diagnostique du système d'assainissement	LAPUGNOY - unité technique	78 355	P2 ferme
AMR22	1041500	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réhabilitation et mise en séparatif (Complément financier aux dossier n° 80660, 83809 et 17855)	ARMENIERES : Rivière des Laies (4ème partie)	720 000	P2 ferme
AMR23	1041600	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Redimensionnement du poste de relèvement et restructuration des réseaux amonts (Complément financier aux dossiers 86011, 14815 et 17832)	LILLE : Les Bateliers (4ème partie)	1 006 000	P2 ferme
AMR24	1084100	BUSIGNY	Réseau Amélioration	BUSIGNY : Rues de Malmaison, du Lieutenant Vilette et Place Abel Dehé	161 700	P2 ferme
AMR25	1086400	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN- CARVIN	Réseau Réhabilitation	HENIN BEAUMONT : Centre Ville	546 400	P2 ferme
AMR26	1088200	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réseau Réhabilitation	ARRAS : Secteur Méaulens (phase 7) Rues des 11000 Vierges, Posteau, Paul Perrin, Boucher de Cité et Place Rivage	112 800	P2 ferme
AMR27	1091800	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Réseau Amélioration	FLERS EN ESCREBIEUX : Rues du Pont et R. Salengro	98 400	P2 ferme
AMR28	1092500	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	HEM : Rue de la Tribonnerie	40 800	P2 ferme
AMR29	1096600	SI D'ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Etude diagnostique des réseaux	Ensemble des communes du Syndicat de la Vallée de la Clastroise	45 000	P2 ferme
Sous-Total P2 ferme					3 363 575	
AMR30	1034000	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Mise en place autosurveillance réseaux	OYE PLAGE	42 000	P2 optionnel
AMR31	1039000	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux de collecte	BOURBOURG : Allée des bleuets	74 400	P2 optionnel
AMR32	1042400	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN- CARVIN	Réseau réhabilitation	DOURGES : Vieille Cité Bruno	364 800	P2 optionnel
Sous-Total P2 optionnel					481 200	
AMR33	1084400	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	MARCELCAVE : rue Foiraine	38 500	P3 ferme
Sous-Total P3 ferme					38 500	
TOTAL GENERAL					5 223 135	

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier n° 10415.00 de la Communauté Urbaine de Lille concernant la rivière des Laies à Armentières (réhabilitation et mise en séparatif).

Remarques :

Dossier n°10415.00 Communauté Urbaine de Lille (réhabilitation et mise en séparatif de la rivière des Laies à Armentières) :

En réponse à Monsieur RAOULT, Monsieur KARPINSKI explique que pour prévenir les dégâts en cas de forts orages, un débit de fuite minimum sera envoyé vers Armentières, l'autre partie ira vers le pontage. Les deux exutoires permettront de transiter les flux sans inonder l'amont.

Monsieur VERNIER s'inquiète de la stabilité des maisons en raison de ces travaux risquant de modifier l'équilibre entre l'eau et les sous-sols.

Monsieur KARPINSKI explique que les travaux ont été dimensionnés de façon à n'avoir qu'un débit minimum de fuites.

L'objectif final est que l'ensemble des pluies importantes puisse passer.

Le débit de fuites sera calé par une ouverture en amont. Des ajustements de l'ajutage seront possibles.

En réponse à Monsieur RAOULT sur la qualité des études, Monsieur KARPINSKI explique que les services communautaires travaillent depuis 10 ans sur ce dossier. Les études ont pris en compte toutes les contraintes.

Départ de Monsieur VERNIER (12h35).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 33 dossiers présentés.

La délibération «REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » n°14-I-074 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

• 4 dossiers de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 237 900 €.

MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité	Date de demande du MO
Esqueredes	Amélioration de réseaux	Esqueredes :rues Jean Giono et de la Necque	26 400	P3	15/05/2012
Fort Mahon	Amélioration de réseaux	Fort Mahon : allée des chardonnerets	99 000	P3	21/05/2013
Fort Mahon	Amélioration de réseaux	Fort Mahon : allée des fauvelles	69 300	P3	21/05/2013
Communauté d'Agglomération de Saint Omer	Amélioration de réseaux	Saint Omer : rue Saint Sépulcre	43 200	P3	19/03/2014
TOTAL			237 900		

Pour ces dossiers optionnels P3, il est proposé de donner délégation au Directeur Général pour engager les dossiers dès que possible et selon l'ordre chronologique de la date de demande des

maîtres d'ouvrage.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 4 dossiers présentés.

La délibération «REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » n°14-I-075 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 - EAU POTABLE

4.1. Eau potable : Situation des engagements (lignes X23 et X25)

Madame VALLÉE, en référence au point n°4.1 du dossier de séance de la CPI du 7 novembre 2014, présente la situation des engagements des lignes X23 « protection de la ressource en eau » et X25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la CPI.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X230*	Sous ligne X231*	Sous ligne X232*	Sous ligne X233*	Total ligne X23
Dotations de l'année après transferts	1,078	0	0,228	0,471	1,777
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	0,833	-	0,222	0,429	1,484
Engagements proposés à la CPI du 07/11/2014 dont :	0,092	0	0	0,035	0,127
- Subvention	0,092			0,035	
- Subvention forfaitaire	-			-	
Reste disponible après la CPI du 07/11/2014	0,153	0	0,006	0,007	0,166

* X230 = ressource en eaux souterraines

* X231 = ressource en eaux superficielles

* X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource

* X233 = études et animation pour les ORQUE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (LIGNE X25)

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X250*	Sous ligne X251*	Sous ligne X252*	Sous ligne X253*	Total ligne X25
Dotations de l'année après transferts	0,562	10,925	0,388	0,044	11,919
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	0,422	8,216	0,151	0,038	8,827
Engagements proposés à la CPI du 07/11/2014 dont :	0,118	2,709	0,233		
- Avance	0,059	-	-	-	3,060
- Subvention	0,059	2,161	0,233		
- Solidarité Urbain/Rural	-	0,548	-		
Reste disponible	0,022	0	0,004	0,006	0,032
Dont annulations/réductions d'AP sur années antérieures non réutilisables	- 0,006	-	-	- 0,006	- 0,012
Reste disponible après la CPI du 07/11/2014	0,016	0	0,004	0	0,020

* X250 = amélioration de la qualité de l'eau potable

* X251 = sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable

* X252 = économies d'eau et recherches de fuites

* X253 = assistance technique aux gestionnaires de la ressource en eau potable

Dossiers présentés

4.2 – Participations financières à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X 230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 2 dossiers de protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant total de participations financières de 91 532 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
PR01	1106400	SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE	Travaux de protection	VERCHOCQ	50 435	DUP
PR02	1106600	REGIE NOREADE	Procédure de protection des captages	RIEULAY	41 097	DUP
Sous-Total DUP					91 532	
TOTAL GENERAL					91 532	

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux deux dossiers présentés.

La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES» n°14-I-076 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas pris part au vote par conflit d'intérêt : Monsieur RAOULT (Dossier n°11066 – Régie Noréade)

4.3 – Participation financière aux études et animation des ORQUE (ligne X233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier d'études et animation des ORQUE pour un montant total de participation financière de 35 000 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
ORQ01	1106500	SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE	Etude de l'AAC de Verchocq et mise en place d'un DTMP	VERCHOCQ	35 000	ORQUE
<i>Sous-Total ORQUE</i>					35 000	
TOTAL GENERAL					35 000	

Le captage de Verchocq est à l'origine d'un vaste projet de sécurisation quantitative sur le secteur de la vallée de la Canche (Point n°4.5).

Remarques :

Monsieur ROUSSEL explique que le SMAGEAa effectue des recherches d'eau sur les communes voisines de Verchocq pour des quantités d'eau importantes (plusieurs millions de m3). Il demande si l'ORQUE, qui ne concerne qu'une partie du champ captant, tient compte de ces recherches.

Il ajoute que le dossier présenté met en valeur la présence de déséthylatrazine sur le forage de Verchocq. Or, il n'existe pas de solution et de moyen d'action pour réduire ce polluant. Même avec un DTMP, cette substance se retrouvera toujours puisque cela correspond à des problèmes historiques.

Il souligne qu'il serait plus judicieux de mener une réflexion globale sur l'ensemble des recherches d'eau dans le secteur.

Monsieur LEMAIRE explique que le projet de recherches en eau dans le haut bassin versant de l'Aa a une vision de 5 à 10 ans.

Sur le syndicat de Bellevue et le forage de Verchocq, l'eau distribuée est non-conforme aux exigences sanitaires. Il existe donc une urgence à présenter un projet de sécurisation quantitative et qualitative à une échelle plus vaste.

Le projet présenté au point 4.5 concerne ainsi la sécurisation d'un ensemble de syndicats pour

Handwritten marks: a large '2' and a signature.

pouvoir mutualiser des outils de production d'eau potable.

L'objectif est de proposer des solutions rapides. Le nouveau champ captant de Saint Martin d'Hardinghem a une échéance de temps de recherches beaucoup plus longue. Il n'est pas possible au vue de la situation du forage de Verchocq d'attendre le résultat des prospections.

Monsieur LEMAY demande si ces solutions rapides pour le forage de Verchocq sont en phase avec la solution globale.

Monsieur LEMAIRE confirme que les actions proposées pour le forage de Verchocq sont bien en cohérence avec le schéma eau potable du Pas-de-Calais.

Le scénario qui a été proposé a été discuté avec l'ensemble des services DDTM et ARS.

Monsieur THIBAUT souligne qu'il ne faut pas s'arrêter aux seules molécules que l'on trouve aujourd'hui, au-delà de la déséthylatrazine. Cette présence de polluant, même historique, montre la vulnérabilité du captage.

Le plan n'est donc pas uniquement tourné contre la déséthylatrazine. Il a pour objectif de protéger le captage à 25 ans.

Monsieur THEROUANNE explique que la non-conformité de l'eau distribuée émise par l'ARS fait suite à des inspections contrôles. Il ajoute que l'ARS pousse aujourd'hui les collectivités à agir. Les arrêtés de dérogation ou d'autorisation de délivrer de l'eau qui n'est pas forcément potable ou avec des dossiers d'autorisation de traitement ne sont pas durables. Beaucoup de petites communes rurales sont concernées, notamment le haut pays de Montreuil.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant au dossier présenté.

La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES » n°14-I-077 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.4- Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 2 dossiers d'amélioration de la qualité de l'eau potable pour un montant total de participations financières de 118 245 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
AQP01	1015100	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude d'optimisation du fonctionnement des champs captants du Sud de Lille	LILLE et les autres communes de l'agglomération lilloise	58 755	ferme
AQP02	1021000	EAU ET FORCE	Mise en place d'équipement permettant l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur le Forage "Zone Sud"	BACHANT	59 490	ferme
Sous-Total ferme					118 245	
TOTAL GENERAL					118 245	

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux deux dossiers présentés.

La délibération «AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE» n°14-I-078 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 15 dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant total de participations financières de 2 709 120 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
SQP01	1107300	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Compléments d'essais hydrogéologiques et étude de synthèse des possibilités de restructuration de l'alimentation en eau potable	SAINT QUENTIN	75 000	ferme
Sous-Total ferme					75 000	
SQP02	1100100	SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY	Réalisation d'une étude diagnostique du système d'adduction en eau potable du Syndicat	GUERBIGNY et les autres communes du syndicat	50 000	opération isolée
Sous-Total opération isolée					50 000	
SQP03	1013800	SOCIETE DES EAUX DU NORD	Création d'un réservoir de stockage	WAVRIN	1 171 250	optionnel
SQP04	1015500	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS	Réhabilitation de l'étanchéité du château d'eau	BEAUMETZ LES CAMBRAI	36 500	optionnel
SQP05	1022600	SICOM AEP ST HILAIRE COTTES	Création d'un forage	BOURECQ	34 851	optionnel
SQP06	1024000	SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE	Réhabilitation de réservoir de stockage (Château d'eau Martin-Martine)	CAMBRAI	49 493	optionnel
SQP07	1026600	SMU DU BOIS MACHY	Réalisation des travaux d'interconnexion : rue du Pont Faches et rue du Marais	MARESQUEL ECQUEMICOURT	111 600	optionnel
SQP08	1026700	SIAEP VALLEE DE LA PLANQUETTE	Travaux d'interconnexion	ROYON	275 600	optionnel
SQP09	1026900	SMU DU BOIS MACHY	Réalisation travaux interconnexion : Rue de Berganville, impasse des Charmettes, chemin de la Creuse et rue Principale, rue du Marais.	CONTES	244 000	optionnel
SQP10	1029100	SMU DU BOIS MACHY	Travaux de réhabilitation de réservoir	BEAURAINVILLE	38 757	optionnel
SQP11	1029200	SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE	Travaux d'interconnexion	CREQUY : RD 13 et RD 155 (en partie)	242 000	optionnel
SQP12	1030200	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS	interconnexion pour sécurisation	BEUGNÂTRE	240 000	optionnel
SQP13	1042200	SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES	Travaux de réhabilitation de réservoir sur tour de Fromental (400 m3)	ALQUINES	50 000	optionnel
SQP14	1042300	SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES	Travaux de réhabilitation de réservoir sur tour.	QUELMES	40 000	optionnel
SQP15	1100900	SIAEP DE COMBLES	Complément travaux de création d'un réservoir d'eau potable	MARICOURT	50 069	optionnel
Sous-Total optionnel					2 584 120	
TOTAL GENERAL					2 709 120	

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement, en référence au point du dossier de séance, les dossiers concernant le secteur de la vallée de la Canche (4 syndicats ruraux d'alimentation en eau du bassin de la Canche situés au nord de Hesdin : SIAEP Plateau de Bellevue, SIAEP de la vallée de la Planquette, SI Aubin Saint Vaast Contes; SIVU du Bois Machy).

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux quinze dossiers présentés.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE » n°14-I-079 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.6 – Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites (ligne X252)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 5 dossiers d'économie d'eau et recherche de fuites pour un montant total de participations financières de 233 150 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
ECO01	1098200	SIAEP PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE	Mise en place et 8 compteurs de sectorisation sur le SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye	Diverses communes du SYNDICAT PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE	35 000	opération isolée
Sous-Total opération isolée					35 000	
ECO02	1086200	SIAEP DU PLATEAU NORD ALBERT	Travaux de mise en place de compteurs de sectorisation	Ensemble des communes du SIAEP DU PLATEAU NORD D'ALBERT	55 000	optionnel
ECO03	1090500	SIADBP	Mise en place de prélocalisateurs acoustiques pour la recherche de fuites	ensemble du territoire du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable du Bas Pays	55 650	optionnel
ECO04	1098700	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Fourniture et pose de compteurs de sectorisation	BETHUNE et diverses communes du SIVOM	42 500	optionnel
ECO05	1104600	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Acquisition de prélocalisateurs de fuites (tranche 3)	AMIENS centre et périphérie	45 000	optionnel
Sous-Total optionnel					198 150	
TOTAL GENERAL					233 150	

Remarques :

51

Monsieur DEFLESSELLE demande quelle est la différence entre les compteurs de sectorisation et les prélocalisateurs de fuites.

Madame VALLÉE explique que les compteurs de sectorisation sont des appareils mis en place sur le réseau équipés généralement d'un transmetteur pour avoir en temps réels les mesures de volumes transités.

Les prélocalisateurs sont quant à eux des appareils pouvant être mobiles servant à localiser les secteurs de fuites de façon plus fine.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux cinq dossiers présentés.

La délibération «ECONOMIE D'EAU – RECHERCHE FUITES » n°14-I-080 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

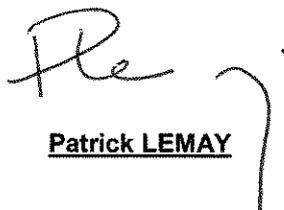
Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission.

Monsieur THIBAUT invite les administrateurs à participer au Comité de Bassin décentralisé du 5 décembre 2014 qui aura lieu à l'hôtel de Région Nord Pas-de-Calais à Lille et à l'événement « vélo-mapping » organisé avec les jeunes du Parlement de la Jeunesse pour l'Eau à l'hôtel de ville de Douai le 3 décembre 2014.

Une invitation leur a été remise pour signaler leur participation.

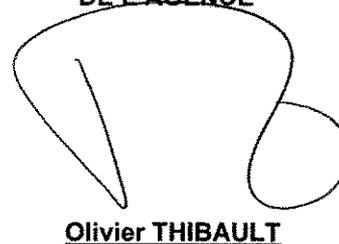
Monsieur LEMAY clôt la séance à 12h58.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**



Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT

DELIBERATION N° 15-I-001 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 12-A-024 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 12-A-052 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012 portant approbation des montants annuels modifiée par la délibération n°14-A-024 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014,
- Vu la délibération n° 13-A-038 du Conseil d'Administration du 18 octobre 2013 relative à la lutte contre les pollutions diffuses modifiant la délibération n°13-A-012 du CA du 29 mars 2013,
- Vu le rapport présenté au point n 3.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 20 Février 2015,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	54 258,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	54 258,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X182.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 15-I-001 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
11344.00	CHAMBRE D' AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS DE CALAIS	Collecte des données des campagnes culturelles 2012/2013 et 2013/2014 afin d'alimenter l'Observatoire des Pratiques Agricoles.	Les exploitations enquêtées sont situées dans la Région Nord-Pas-de-Calais.	HT	108 517,50	108 517,50	108 517,50		S	50	54 258	
TOTAL					108 517,50	108 517,50	108 517,50				54 258,00	

* S : Subvention